

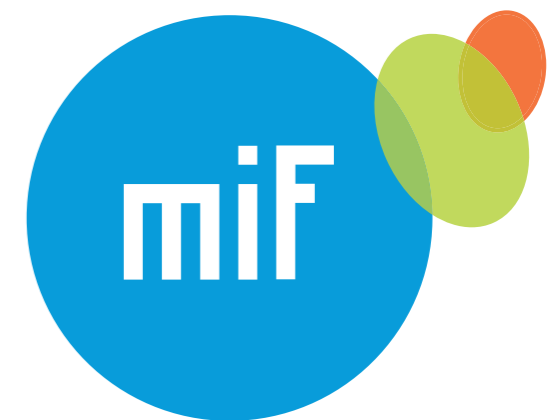
MIF
Siège social : 23 rue Yves Toudic - 75481 PARIS CEDEX 10
Tél. 01 40 03 80 00 - Fax. 01 42 41 63 50
www.mifassur.com

Soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité.
Immatriculée au Registre National des Mutuelles sous le N°310 259 221.

Autorité de Contrôle : ACAM - 61 rue Taitbout - 75436 PARIS CEDEX 09



Rapport annuel 2008



UN MÉTIER, UNE FORCE, DES VALEURS

Rapport annuel 2008



Sommaire

PAGES

4	Un métier, une force, des valeurs qui reposent sur 140 ans d'expérience
6	Le message du Président
8	Le Conseil d'Administration
10	La structure opérationnelle
12	Zoom sur l'année 2008 – Chiffres clés
14	Le développement 2008
20	La bonne santé financière de la MIF
22	Les projets aujourd'hui et demain
26	Le bilan au 31 décembre 2008
28	Les comptes de résultat de l'exercice 2008
30	Le détail des provisions techniques
32	Le Rapport général du Commissaire aux Comptes
34	Le Rapport spécial du Commissaire aux Comptes

Un métier, une force, des valeurs

qui reposent sur 140 ans d'expérience

DE 1865 À NOS JOURS... LES GRANDES DATES DE LA MIF

Décret impérial autorisant la création de "la Société de Secours Mutuel des Ouvriers et Employés de la Compagnie du Chemin de Fer d'Orléans".

1865

La Mutuelle d'Ivry compte 9110 sociétaires, 3212 pensionnés et 813 titulaires de rentes de réversion.

1900

Création d'une Caisse Autonome de Retraite qui permet aux adhérents de se constituer une pension supplémentaire.

1930

Le nom de la Mutuelle devient "Société de Secours Mutuel et de Prévoyance des Ouvriers et Employés des Compagnies du Chemin de Fer d'Orléans et du Midi".

1935

A la suite de la nationalisation des compagnies de chemin de fer, la Mutuelle modifie ses statuts et adopte le nom de "Société d'Ivry".

1938

Changement des statuts suite aux ordonnances de 1945 et transfert de l'ensemble des fonds à la Caisse Autonome. La Mutuelle devient "Société Mutualiste de Secours et de Prévoyance des Agents de la SNCF - La Mutuelle d'Ivry."

1948

Fusion de la Mutuelle d'Ivry et de la Fraternelle sous le nom "MIF".

1977

La MIF étoffe son offre de produits en créant MIF Développement (cabinet de courtage IARD).

2006



1880

Arrêté préfectoral autorisant la création de "l'Association Fraternelle des Employés des Chemins de Fer Français". Son but était "d'assurer au sociétaire malade un secours immédiat et au sociétaire âgé une retraite honorable".

1889

L'Association est reconnue d'utilité publique.

1895

L'Association compte 80 000 adhérents et annonce 15 millions-or de capital.

1909

Création d'une caisse d'assurance décès et acceptation des femmes comme sociétaires.

1912

Inauguration du nouveau siège social au 23 rue Yves Toudic par M. Raymond Poincaré, Président du Conseil.

1926/1927

Transformation de la Fraternelle en Société de Secours Mutuel. Décret autorisant la création de trois caisses autonomes : la Caisse Autonome de Retraites, la Caisse Autonome d'Assurances et la Caisse Autonome des Dots.

1964

Regroupement de "l'Association Fraternelle" et de "la Protection Mutuelle".

Le message du Président



Comment dresser un bilan de l'exercice passé, sans le mettre en perspective avec le contexte financier, puis économique qui accompagne notre quotidien depuis le second semestre 2008 ?

Dans cet environnement, la MIF a su être proche de ses sociétaires en leur proposant des solutions adaptées à leurs besoins et a privilégié la sécurité dans la gestion des fonds qui lui sont confiés.

Ces choix stratégiques prennent bien évidemment tout leur sens aujourd'hui.

La collecte d'épargne de la MIF a ainsi été d'un niveau exceptionnel en 2008, atteignant 177 millions d'euros. Cette forte croissance du chiffre d'affaires (+78%) traduit la légitimité et la crédibilité de la MIF pour gérer l'épargne de ses adhérents actuels et à venir.

En dépit du contexte financier, la MIF a pu continuer à verser un taux de rendement parmi les meilleurs du marché, tout en maintenant à un niveau élevé sa solvabilité, c'est-à-dire sa sécurité financière.

Notre capacité à verser en 2008 un taux de 4,50%, financé uniquement par les produits financés récurrents de l'année sans puiser dans nos réserves est suffisamment rare dans le contexte actuel pour mériter d'être ici mentionnée.

Au-delà de ces grandes réussites de l'année 2008, la MIF se projette également vers l'avenir en mettant en place un ambitieux plan de développement à trois ans s'appuyant sur trois piliers :

- le partenariat avec la MGC (offre de produits santé) et SOCRIF (crédit immobilier et à la consommation),
- une stratégie de diversification des canaux de distribution en renforçant leurs synergies,
- la construction d'un système d'information au service des ambitions de la MIF.

En résumé, le cap est fixé, les équipes sont mobilisées, la MIF va de l'avant, elle se modernise et sa situation financière est excellente.

Claude LAGARRIGUE, Président.

Le Conseil d'Administration

M. LAGARRIGUE, Président
M. TOURNEUR, Vice-président
M. BISSON, Administrateur Délégué Général
M. DUSSERT, Administrateur Délégué
M. PRAGASSAM, Administrateur Délégué

M. COISNE, Administrateur
M. COLIN, Administrateur
M. DELETTRE, Administrateur
M. GAYRAUD, Administrateur
M. GILLY, Administrateur
M. GROSDÉMOUGE, Administrateur
Mme LEININGER, Administrateur
M. MAILLOT, Administrateur
M. MAS, Administrateur
M. RIVET, Administrateur
M. ROYER, Administrateur
M. SALOMON, Administrateur
M. TERRASSE, Administrateur

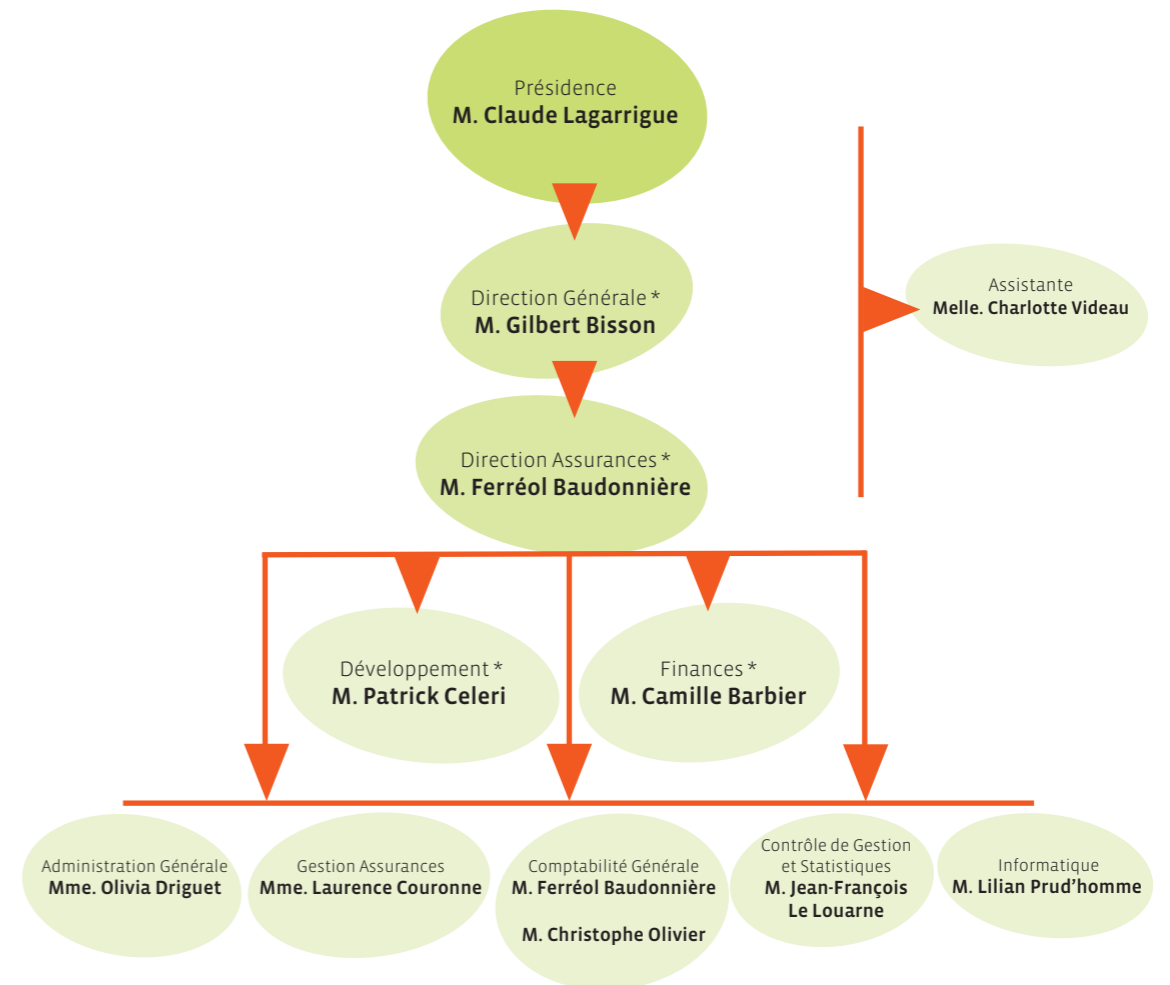
M. CHALAGUIE, représentant du CCE de la SNCF

Cabinet HARMONY Baker Tilly, Commissaire aux Comptes

La structure opérationnelle

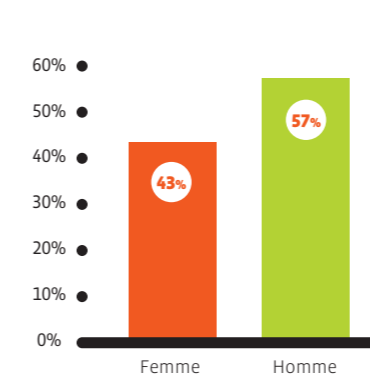
Dans le but de satisfaire à la fois les attentes de ses sociétaires et ses obligations réglementaires, la MIF renforce régulièrement sa structure opérationnelle.

Celle-ci est organisée autour de sept départements :

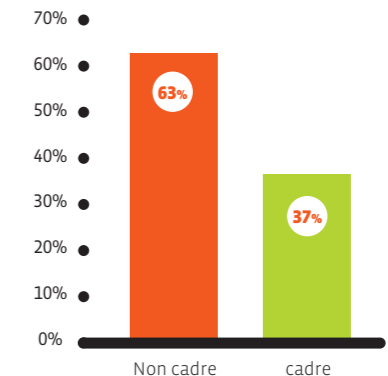


* Membres du Comité de Direction

Répartition de l'effectif total de la MIF par sexe



Répartition de l'effectif total de la MIF par statut



Zoom sur l'année 2008

177 M€ DE CHIFFRE D'AFFAIRES

118 M€ DE FONDS PROPRES ET MARGE DE SOLVABILITÉ
2,3 FOIS SUPÉRIEURE AU NIVEAU MINIMAL REQUIS

TAUX DE RENDEMENT MIF 2008 : 4,50% (nets, hors contributions sociales)

97 247 sociétaires / 5 248 affaires nouvelles / 102 929 contrats en portefeuille



La MIF fête avec la SNCF, **70 ans d'histoire** et de valeurs communes.



La MIF lance l'opération "Frais sur versements offerts".

Début des travaux de rapprochement entre la MIF, la MGC et SOCRIF dans le but de mettre en place une offre globale à destination du marché SNCF.

Fin de l'opération "Frais sur versements offerts" au 31 septembre 2008.

• **Excellente collecte 2008.**
Elle s'établissait au 31 décembre 2008 à 177 M€.

• **Un taux de rendement de 4,50%** nets a été voté.



JANVIER

FÉVRIER

MARS

AVRIL

MAI

JUIN

JUILLET

AOÛT

SEPTEMBRE

OCTOBRE

NOVEMBRE

DÉCEMBRE

JANVIER 2009

• La MIF reçoit un Avis Positifs 2008 pour le "Compte Epargne MIF", le "Compte Epargne Transmission" et le "Compte Epargne Enfant" des Dossiers de l'Epargne - Guide de l'Assurance Vie 2008.

• La MIF met en place : un numéro vert gratuit.

N° Vert 0 800 30 30 23

Début du rapprochement de la MIF avec les CER SNCF. 10 partenariats ont été signés depuis.

• La MIF est désormais agréée pour pratiquer des opérations d'assurance en unités de compte.

• Communication sur la bonne santé financière de la MIF.

Basculer du système d'information dans les délais et budgets impartis..

" L'augmentation de 75% du chiffre d'affaires de la mutuelle en 2008 en dit long sur son dynamisme."

(extrait de l'article de l'Argus de l'Assurance du 30 janvier 2009)



Le développement 2008

La démarche de la MIF est constante, être aux côtés de ses sociétaires et répondre au mieux à leurs besoins.

Il est important pour la MIF de faire vivre ses valeurs mutualistes au travers d'offres répondant spécifiquement aux besoins de ses sociétaires. Il est tout aussi important de poursuivre notre ouverture à tous ceux qui partagent nos valeurs.

C'est effectivement dans sa capacité à apporter des réponses efficaces aux attentes des sociétaires que notre Mutuelle renforce sa légitimité.

Fidèle à sa vocation, notre Mutuelle entend être force de proposition ; c'est bien là le sens de notre engagement actuel et à venir.

L'année 2008 a été marquée par le lancement de trois offres spécifiques :

L'Offre Jeunes Embauchés SNCF



Le contexte économique et social actuel donne tout son sens à la MIF, en tant qu'interlocuteur privilégié des cheminots dans la préparation de leur retraite.

Pour répondre à cette problématique, le Conseil d'Administration de la MIF a autorisé le 4 octobre 2007, le lancement d'une prime dite «Jeunes Embauchés» réservée à tout agent SNCF souscrivant un Compte Épargne Garantie Intégrale au cours de ses trois premières années d'activité.

Ce contrat offre à la fois la possibilité d'épargner en vue de la retraite avec les avantages cumulés de l'épargne MIF et de l'assurance vie, et une protection permanente pour soi-même et ses proches pouvant atteindre 150 000€ en cas d'invalidité ou de décès.

Par cette décision, la MIF sensibilise les jeunes embauchés et réaffirme son ancrage au sein du monde SNCF.

L'Offre "Frais sur versements offerts" :



La MIF lance l'Offre "Frais sur versements offerts" du 1^{er} mai au 30 septembre 2008.

La MIF affirme par cette offre sa compréhension du marché et se base sur sa volonté d'apporter une réponse cohérente à une problématique certaine.

Dans une période de forte baisse des marchés financiers, la MIF propose à tous ses sociétaires MIF actuels ou en devenir d'investir ou de réinvestir leur épargne à la MIF pour bénéficier d'un placement à la fois d'une sécurité absolue et d'une haute performance.

L'Offre Parrainage :



Début 2008, la MIF propose à ses sociétaires l'offre Parrainage.

Le 4 octobre 2007, le Conseil d'Administration de la MIF a décidé de mettre en place une prime de parrainage allouée aux Membres Participants qui recommanderaient la MIF à de nouveaux adhérents, cheminots ou non.

La MIF appartient à ses assurés et dans cette optique d'évolution, tous les sociétaires ont leur rôle à jouer, ce sont les meilleurs ambassadeurs de notre mutuelle. En parrainant un proche, un ami, le Membre Participant est récompensé par un abondement sur son contrat d'épargne dès que la souscription du parrainé est effective.

Une offre plébiscitée par nos sociétaires...

Le volume de la collecte d'épargne en forte hausse :

Toutes les actions engagées en matière de création de produits et d'offres et de service convergent vers le même objectif : un développement fort.

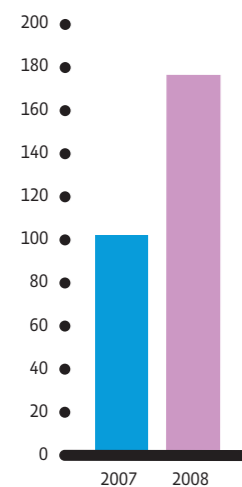
La MIF a connu une augmentation très sensible de son activité avec un chiffre d'affaires en hausse de **+78%** sur un marché français de l'assurance vie en baisse.

En dépit d'un contexte extrêmement défavorable (marché de l'assurance vie en France : -10.6% en 2008, source FFSA) le montant des cotisations encaissées croît très fortement (+71.5%) pour atteindre un niveau historique de collecte.

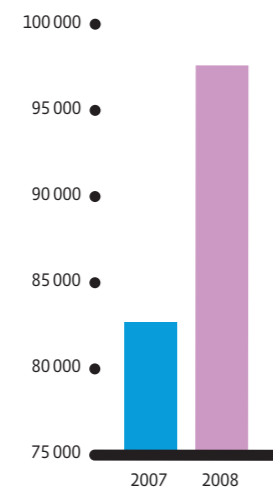
Du fait du niveau record de la collecte, le solde de souscription (cotisations - prestations) progresse de **186.2%** par rapport à 2007.

Les cotisations programmées demeurent à un niveau stable (+1.8%).
Les versements à l'adhésion et les versements libres, ont tous deux plus que doublés, témoignant du succès rencontré par notre opération commerciale.

Evolution de la collecte d'épargne



Evolution du nombre de sociétaires



Le taux de rendement 2008 :



En matière d'épargne, les bonnes nouvelles se font rares...

Dans un contexte boursier et économique difficile, la MIF a servi un taux de rendement très performant figurant parmi les meilleurs du marché.

Le taux de rendement net que la MIF a servi sur ses contrats d'épargne en euros pour l'année 2008 est de 4,50%

(hors contributions sociales). Ce taux de rendement est en progression par rapport aux deux années précédentes : 4,40% nets servis en 2007 et 4,10% nets servis en 2006, hors contributions sociales.

La compétitivité du taux de rendement conforte les nombreux atouts de la MIF :

- La Rentabilité : des taux performants à des frais parmi les plus bas du marché.
- La Sécurité : des placements sûrs et sans risque.
- La Disponibilité : une épargne disponible en permanence sans pénalité.
- Les avantages fiscaux et successoraux de l'Assurance Vie.

Si une fois encore, la MIF figure parmi les meilleurs du marché, cette performance est cette année d'autant plus remarquable, que, dans le contexte financier actuel : les produits financiers récurrents générés au cours de l'année 2008 permettent en effet de financer intégralement cette politique de distribution.

La MIF préserve ainsi sa provision pour participation aux excédents (PPE), dont le montant équivaut à un an de distribution, offrant ainsi de sérieuses garanties quant aux taux de rendement futurs des prochaines années.

... et relayée par la presse

La MIF et la presse :

Pour la deuxième année consécutive, la MIF reçoit des Dossiers de l'Épargne - Guide de l'Assurance Vie 2009 des Avis Positifs pour l'ensemble des solutions d'épargne «Assurance Vie» qu'elle commercialise :



Article Investir Magazine Avril 2009 :

Lauriers 2009 de l'assurance-vie, la MIF est au pied du podium :

"MIF Assurances. La mutuelle d'Ivry, destinée à l'origine aux cheminots et agents de la RATP, propose désormais ses contrats à tous les épargnants. Avec un fonds en euros qui rapporte 4,5% en 2008, c'est un nouveau venu à suivre de très près. Son Compte Epargne Libre Avenir aurait décroché nos Lauriers s'il avait suffisamment d'ancienneté, tandis que son vaisseau amiral, le Compte Epargne, en est privé pour cause de fermeture aux nouvelles souscriptions."

Présente dans de nombreux classements, vous pouvez également retrouver la MIF et ses bons résultats pour l'exercice 2008 sur :

- RiskAssur-hebdo (27 février 2009)
- Investir Magazine - (Février/Mars 2009)
- Mieux Vivre Votre Argent (Avril 2009)

La bonne santé financière de la MIF

Rappelons que les contrats commercialisés par la MIF sont des contrats d'épargne en euros garantis. Le contrat d'épargne de la MIF est protégé des fluctuations boursières. Le capital et les intérêts sont acquis et ne peuvent pas baisser.

De plus, la MIF est une mutuelle ; elle n'est pas à la recherche du profit. La MIF est une société de personnes avec des objectifs bien différents d'une société de capitaux qui doit soutenir un cours de bourse et rémunérer des actionnaires. L'objectif de la MIF est simple : offrir une bonne rémunération de l'épargne, et ce en toute sécurité.

La MIF est assez faiblement investie en actions. Ces actions ayant été achetées il y a longtemps ; elles subissent donc des baisses moins sensibles. En grande majorité, les placements de la MIF sont des emprunts d'Etat et de sociétés européennes de qualité (EDF, SNCF, RFF...) procurant des revenus réguliers.

Le Conseil d'Administration de la MIF a fixé des directives de placement qui consistent à investir sur les acteurs de premier plan ayant des financements solides ; ainsi, elle n'a donc jamais été investie sur des sociétés américaines en difficulté.

La situation financière de la MIF est donc saine. En outre, sa situation est confortée par :

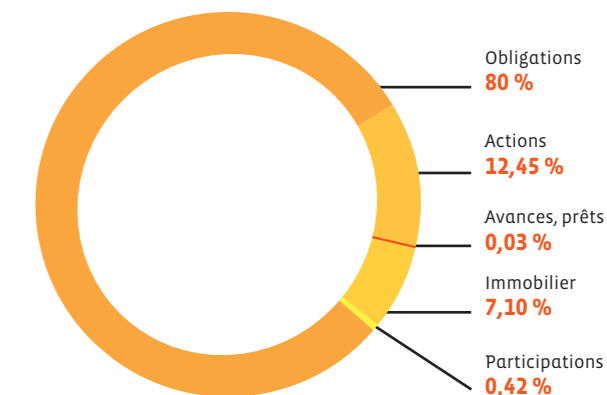
- l'existence de provisions supplémentaires,
- son niveau de solvabilité ; la réglementation oblige les assureurs à avoir un matelas de sécurité, celui de la MIF est plus de 2,3 fois supérieur au niveau requis,
- ses résultats annuels positifs, qui augmentent ses fonds propres.

TYPE D'ACTIFS	MONTANTS DÉTENUS
Obligations	1 117 341
Actions	174 210
Avances, prêts	358
Immobilier	99 489
Participations	6 000
TOTAL	1 397 398

Les données sont exprimées en K€.

A cet actif géré par la MIF s'ajoute 116M€ géré par les réassureurs, soit au global un actif placé de 1,5 milliard d'€.

Structure de l'actif financier au 31 décembre 2008





Les projets aujourd'hui et demain

LE PARTENARIAT DE LA MIF
AVEC LA MGC ET SOCRIF

LA CROISSANCE 2009

LE SYSTÈME D'INFORMATION AU
SERVICE DE LA STRATÉGIE MIF

Le partenariat de la MIF avec la MGC et SOCRIF

Lancé en juillet 2008, les travaux de collaboration entre la MGC, SOCRIF et la MIF ont pour principal objectif de développer la croissance de chacune des entités en mettant en place une offre globale à destination du marché SNCF, RATP et de leurs filiales.

Non-concurrents, mais complémentaires, la MGC, SOCRIF et la MIF s'unissent pour développer l'activité commerciale de chacun, renforcer la notoriété de chacune des marques, occuper pleinement le "terrain cheminot" et créer une dynamique fédératrice.

Les travaux prendront tout leur essor en 2009, formalisés par la signature d'un partenariat entre les trois entités.

Chacune des structures est identifiée par une marque à forte notoriété, reflet d'une expertise reconnue dans son métier respectif au sein du monde cheminot.



La **MGC** est spécialiste de la couverture santé complémentaire. Avec 247 000 personnes protégées, elle est la première mutuelle du monde cheminot.

Très engagée sur le terrain de la prévention, notamment avec des actions concrètes menées avec la médecine de soins SNCF, la MGC veut être un acteur qui compte en matière de santé publique.

La **MGC** a également pour projet, d'accompagner davantage les adhérents dans leur « parcours santé » en leur proposant notamment des solutions alternatives via des réseaux, pour accéder à des soins de qualité et moins chers. L'idée est d'agir sur le prix du soin ou de l'acte pour diminuer le reste à charge.
www.m-g-c.com



Le groupe SOCRIF dispose d'une société financière spécialisée dans le crédit immobilier destiné aux familles cheminotes et non cheminotes dont le portefeuille est composé de 45 000 prêts immobiliers. Ses activités se sont étendues à la distribution de crédits consommation, ainsi qu'à la vente de véhicules automobiles. Le réseau commercial SOCRIF a aussi pour mission de distribuer les produits du 1% logement aux salariés de la SNCF. L'ensemble de ces produits sont distribués au travers d'un réseau de 27 agences et 55 permanences réparties sur l'ensemble du territoire national à proximité des gares SNCF.

www.socrif.fr



La **MIF** propose à ses 96 000 sociétaires un ensemble de solutions d'assurance complémentaires sur ses trois métiers, qui sont l'épargne, la prévoyance et l'IARD. Elle apporte une solution d'épargne adaptée à tous les besoins des ses sociétaires (constitution de l'épargne, préparation de la retraite, transmission). Elle est la seule mutuelle d'épargne, de retraite et de prévoyance du monde cheminot.

www.mifassur.com

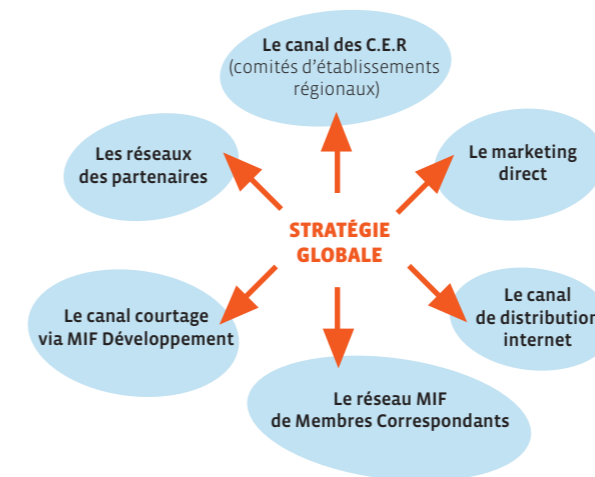
La croissance 2009

Poussée par les résultats obtenus sur l'exercice 2008, la MIF entend poursuivre son développement en se basant désormais sur une offre globale, déclinée via une stratégie multi-canal.

L'offre globale de la MIF repose sur la proposition des solutions de ses deux partenaires, ainsi que sur l'enrichissement de sa propre gamme :

- L'épargne, via les produits en euros et le lancement de produits en Unités de Compte.
- La prévoyance par la rénovation de la gamme.
- La santé.
- Le crédit immobilier et mobilier.
- IARD (auto, habitation, protection juridique etc.)
- Les services dont l'Assistance Téléphonique Juridique Vie Pratique et Fiscale à caractère documentaire.

La MIF met en place une stratégie de création et de mise en synergie de différents canaux de distribution.



Le système d'information au service de la stratégie MIF

Fin 2008, la MIF a réussi son changement de Système de Gestion, dans le respect des délais et des budgets votés par son Conseil d'Administration.

Le choix de la MIF s'était rapidement porté sur le progiciel Sunshine, édité par la société Extel. L'outil capitalise 20 années d'expérience dans le domaine de l'assurance de l'éditeur et est développé également dans les nouvelles technologies de l'information, ouvrant ainsi de nombreuses perspectives dans la qualité et le service rendu à nos adhérents.

Pour assurer le succès de ce projet et éviter qu'il ne sorte des rails, la MIF a réalisé un effort important en terme de conduite de projet informatique ; en créant spécifiquement des outils de suivi, de pilotage et de décision.

La MIF est à présent armée pour gérer efficacement les produits d'assurance vie (épargne, retraite et prévoyance). Elle poursuit son effort en matière d'outillage informatique.

Le plan directeur des systèmes d'information prévoit ainsi, à trois ans, la réalisation de nombreux projets. Parmi eux, les plus importants sont :

- des évolution importantes du site internet,
- un outil d'aide à la vente,
- un nouvel outil décisionnel et de pilotage.

Le bilan au 31 décembre 2008

ACTIFS	31/12/2008	31/12/2007
1 - Actifs incorporels	1 372	450
2 - Placements	1 397 398	1 213 483
3 - Placements représentant les provisions techniques afférentes aux opérations en U.C.	0	0
4 - Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	116 100	175 547
5 - Part des garants dans les engagements techniques donnés en substitution	0	0
6 - Créances	23 393	12 583
7 - Autres actifs	46 055	2 048
8 - Comptes de régularisation - Actif	31 460	22 174
9 - Comptes transitoires et Différences de conversion	4	0
TOTAL DE L'ACTIF	1 615 782	1 426 285

Les données sont exprimées en K€.

PASSIF	31/12/2008	31/12/2007
1 - Fonds mutualistes et réserves	117 631	109 932
2 - Passifs subordonnés	0	0
3 - Provisions techniques brutes	1 422 421	1 294 731
4 - Provisions techniques des opérations en unités de comptes	0	0
5 - Engagements techniques sur opérations données en substitution	0	0
6 - Provisions pour risques et charges	445	85
7 - Fonds dédiés	0	0
8 - Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	0	0
9 - Autres dettes	74 104	20 090
10 - Comptes de régularisation - Passif	1 181	1 447
11 - Comptes transitoires et Différences de conversion	0	0
TOTAL DE L'ACTIF	1 615 782	1 426 285

Les données sont exprimées en K€.

Les comptes de résultat de l'exercice 2008

COMPTE DE RESULTAT TECHNIQUE (opérations nettes)	31/12/2008	31/12/2007
1 - Cotisations	176 794	98 029
2 - Produits des placements	74 136	75 870
3 - Ajustements ACAV (plus-values)	0	0
4 - Autres produits techniques	118	63
5 - Charges des prestations	-74 170	-60 083
6 - Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	-78 384	-34 397
7 - Participation aux résultats	-50 716	-46 227
8 - Frais d'acquisition et d'administration	-2 707	-2 086
9 - Charges des placements	-38 030	-16 417
10 - Ajustements ACAV (moins-values)	0	0
11 - Autres charges techniques	-3 699	-2 684
12 - Produits des placements transférés au compte non technique	-2 932	-5 322
RESULTAT TECHNIQUE DES OPERATIONS VIE	410	6 746

Les données sont exprimées en K€.

COMPTE DE RESULTAT NON-TECHNIQUE	31/12/2008	31/12/2007
1 - Résultat technique des opérations non-vie	0	0
2 - Résultat technique des opérations vie	410	6 746
3 - Produits des placements	0	0
4 - Produits des placements alloués du compte technique vie	2 932	5 322
5 - Charges des placements	0	0
6 - Produits des placements transférés au compte technique non-vie	0	0
7 - Autres produits non techniques	1 941	253
8 - Autres charges non techniques	-5	-11
9 - Résultat exceptionnel	2	0
10 - Impôt sur le résultat	0	0
11 - SOLDE INTERMEDIAIRE	5 280	12 310
12 - Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	0	0
13 - Engagements à réaliser sur ressources affectées	0	0
RESULTAT DE L'EXERCICE	5 280	12 310

Les données sont exprimées en K€.

Le détail des provisions techniques

I - PROVISIONS D'ASSURANCE VIE

Provisions Mathématiques Epargne	988 045 930,68 €
Provisions Mathématiques Bons MIF	4 952 773,20 €
Provisions Mathématiques Prévoyance	6 101 619,76 €
Provisions Mathématiques Rentes	374 989 971,38 €
Réserve GID	5 032 462,47 €
Total	1 379 122 757,49 €

II - PROVISIONS POUR SINISTRES À PAYER

Total	4 813 538,89 €
--------------	-----------------------

III - PROVISIONS POUR PARTICIPATIONS AUX EXCÉDENTS

Total	37 366 023,09 €
--------------	------------------------

IV - PROVISIONS POUR RISQUE EXIGIBILITÉ

Total	1 118 876,48 €
--------------	-----------------------

TOTAL DES PROVISIONS TECHNIQUES	1 422 421 195,95 €
--	---------------------------

Le Rapport général du Commissaire aux Comptes

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la MIF, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Mutuelle à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

La crise financière qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les mutuelles et notamment au niveau de leurs placements financiers.

Le manque de visibilité sur le futur crée des conditions spécifiques cette année pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables qui sont requises en application des principes comptables. C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations en application des dispositions de l'article L 823.9 du Code de Commerce sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes sociaux pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Sceaux le 27 Mai 2009

Gérard EMARD
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles



Le Rapport spécial du Commissaire aux Comptes

Rapport du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Mutuelle, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport spécial relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Ce rapport concerne les conventions réglementées, définies à l'article L 114634 dans les termes suivants : L'administrateur ou le dirigeant salarié intéressé est tenu d'informer le Conseil d'Administration de la mutuelle, union ou fédération dès qu'il a connaissance d'une convention à laquelle l'article L 114-34 est applicable.

Le dirigeant intéressé, lorsqu'il s'agit d'un administrateur, ne peut pas prendre part au vote sur l'autorisation sollicitée. Le Président du Conseil d'Administration donne avis au commissaire aux comptes de toutes les conventions autorisées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en oeuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues. Nous portons à votre connaissance la teneur des conventions rentrant dans ce cadre

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

1. Conventions conclues avec M.I.F. Développement

1-1 Prestations de services

La Mutuelle a conclu un contrat de refacturation des charges relatives aux administrateurs et au personnel

Produit de l'exercice 2008	25 406.25 €
Encaissement de l'exercice 2008	0 €

1-2 Prestations de services

La Mutuelle a conclu un contrat de refacturation d'une quote part de charges relatives aux moyens mis à disposition

Produit de l'exercice	77 563.48 €
Encaissement de l'exercice 2008	0 €

1-3 Prestations de services

La Mutuelle a conclu un contrat de refacturation de charges des Conseillers régionaux

Charge de l'exercice	149.512.48 €
Règlement de l'exercice 2008	0 €

2. Conventions conclues avec la SCI Toudic.

2.1. Prestations de services

La Mutuelle a conclu un contrat de refacturation de charges de mise à disposition de personnel

Produit de l'exercice 2008	5.686 €
Encaissement de l'exercice 2008	0 €

2.2. Prestations de services

La Mutuelle a conclu un contrat de refacturation de charges de mise à disposition de personnel le 26/05/2005

Charge de l'exercice 2008	2.990 €
Règlement sur l'exercice 2008	0 €

2.3. Contrat de location

La Mutuelle loue des locaux situés 23, rue Yves Toudic, 75010 Paris, à la SCI Toudic, conformément au bail signé le 01/01/2005

Produit de l'exercice 2008	4.346 €
Encaissement de l'exercice 2008	0 €

Fait à Sceaux le 27 Mai 2009

Gérard EMARD
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles

